

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal** **du vendredi 08 juillet 2005**

L'an deux mil cinq, le huit juillet, à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

**Présents** : MM. MASSIAS, ROSSAT, SCHNEIDER, LIOTE, BOTEY,  
Mmes NORO, HAMRO, BRETON, FABRO, LAMY

**Absents non excusés** : M. JEANNIN, M.SAIAH

**Procurations** : Mme BARRE à M. MASSIAS  
M. GRANDGIRARD à M. BOTEY

**Secrétaire** : Denis SCHNEIDER

**TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE**

### **Convention avec le Conseil Régional « cartes avantages jeunes »**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 28 juillet 2000 nous autorisant à passer une convention avec le Conseil Régional de Franche-Comté pour l'attribution d'un chéquier d'avantages culturels pour les jeunes de moins de 26 ans, afin de faciliter et d'accroître l'accès gratuit des jeunes aux bibliothèques.

Cette convention peut être reconduite pour la saison 2005-2006 aux mêmes conditions que précédemment. Une participation de 460 € sera versée à la commune pour la réalisation de cette action.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, considérant notre volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles :

- accepte les termes de la convention et son renouvellement.
- autorise le Maire à la signer avec le Président du Conseil Régional de Franche-Comté.

### **Contrat RIOS Richard**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat emploi consolidé de Monsieur Richard RIOS établi le 03 août 2000 a été renouvelé 5 fois et arrive à son terme. Il y a donc lieu de trouver une solution pour envisager l'embauche de Monsieur Richard RIOS vu l'importance du travail.

Le Maire sur proposition de l'ANPE propose un contrat d'accompagnement dans l'emploi (nouveau contrat faisant partie du plan de cohésion sociale) pendant 24 mois rémunéré au SMIC 35 heures par semaine à partir du 09 août 2005.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) avec Richard RIOS aux conditions énoncées ci-dessus ainsi que la convention qu'en découlera avec l'ANPE.

## **Révision loyer : Bail AAPPMA « Etang Phara »**

**M. Denis SCHNEIDER étant concerné par cette affaire ne prend pas part au débat.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail signé entre la commune et l'AAPPMA concernant l'étang Phara en date du 28 juillet 2004. La redevance annuelle avait été fixée à 319 € avec la possibilité de révision à partir du 01 août 2005.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- maintient le loyer de la période allant du 01 août 2005 au 31 juillet 2006 à 319 €
- fixe l'augmentation du loyer à 1 % par an,
- autorise le Maire à signer l'avenant avec le Président de l'AAPPMA.

## **Indemnisation Maison des Arches**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la compagnie d'assurance Générali France nous a transmis un chèque de 4 240,57 € correspondant à la réparation des dommages à la Maison des Arches constitué par :

- deux fissures verticales ouvertes sur les deux façades
- la chute de l'enduit de façade et fissure au pignon avec amorce de déversement du mur façade.

Le coût des réparations a été estimé par un expert. Les travaux de remise en état seront réalisés courant août par l'entreprise FERRAZ, ils ne sont pas supérieurs au montant de l'indemnisation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte le chèque de 4 240,57 €,
- autorise le Maire à le remettre à l'encaissement par l'intermédiaire de la trésorerie de Montreux-Château.

## **Patinoire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité après avoir examiné la demande de financement pour des sorties à la patinoire a jugé leur coût trop élevé.

Par contre, il suggère de mettre à la disposition des institutrices, gratuitement la Maison des Arches pour pratiquer des activités de gymnastique et le terrain de tennis (la municipalité serait même prête à payer un professeur pour enseigner le tennis aux enfants).

Il suggère de faire des ballades découvertes de la nature dans le secteur et dont le transport serait moins onéreux.

## **Questions diverses**

*Interventions :*

*Monsieur BOTEY*

Monsieur BOTEY demande si le panneau de voie sans issue placé près du Petit Plus est encore indispensable. Le Maire répond que non, il demandera qu'il soit enlevé.

Madame NORO

Madame NORO trouve que les fournitures scolaires demandées par les institutrices sont excessives. Le Maire demande si le RPI pourrait prendre en charge les fournitures consommables.

Monsieur ROSSAT

Monsieur RISSIT rappelle qu'il serait bon que les chevaux marchent sur la route et non sur les trottoirs comme c'est le cas aujourd'hui.

Le Maire répond qu'effectivement les chevaux sont considérés comme des véhicules.

Monsieur SCHNEIDER

Monsieur SCHNEIDER demande que soit vérifié le fonctionnement du panneau clignotant « école » car il lui semble qu'il ne clignote pas aux bonnes heures.

Monsieur LIOTE

Monsieur LIOTE signale qu'il y a énormément de verre cassé dans le chemin de la Gasse. Des travaux de nettoyage seront fait par les jeunes pendant les vacances.

Le Maire signale par contre qu'il serait bon de faire sceller les pierres qui tombent du mur et le rendent dangereux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,